

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE TANCARVILLE

Département de SEINE-MARITIME (76) / Commune de TANCARVILLE (76430)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Extrémité amont du canal	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Extrémité amont du canal repérable précisément sur Scan Littoral et sur Ortho Littorale. Cartes scannées transmises par les services <u>obsolètes</u> car se basent sur une ancienne délimitation : "Pont 8 - d'après le port autonome en lecture de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1975".</p> <p>Numérisation à l'extrémité amont des ouvrages séparant le canal de la Seine.</p> <p>Positionnement connu précisément</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Cartes scannées transmises par les services obsolètes car se basent sur une ancienne délimitation (arrêté préfectoral du 01/12/1975).

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

Département de la Seine-Maritime (76)

11

CANAL DE TANCARVILLE



LTM : Décret 65-936 du 08 novembre
et décret 86-1152 du 24 octobre 1986
Limites administratives du port autonome
du Havre Plan S. D. 4111 annexé
au décret 86-1152 du 24 octobre 1986

LSE : Pont 8 - d'après le port
autonome en lecture de l'arrêté
préfectoral du 1er décembre 1975

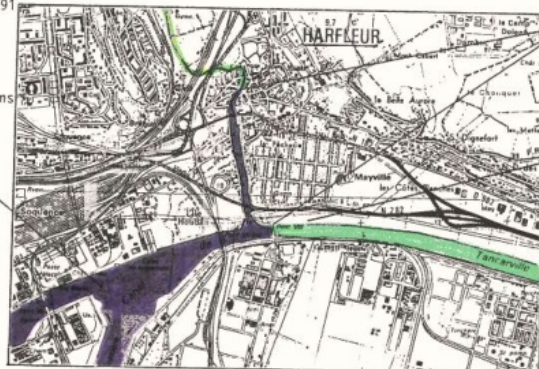
1998

IGN - 1711 ouest - 1/25 000

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

interdiction de pêcher dans
le chenal d'accès au port
du Havre - arrêté
préfectoral du 21/08/1991
Préfecture Maritime de
Cherbourg

exercice de la pêche dans
le port du Havre et le
canal de Tancarville -
arrêté préfectoral
du 21/01/1991



LTM : limites administratives
du Port Autonome du Havre -
décret 65-936 du 8/11/1965 et
décret 86-1152 du 24/10/1986

LSE : Lézarde : considérée
confondue avec la LTM
Canal de Tancarville :
pont 8 - d'après le Port Aut.
en lecture de l'arrêté préfectoral
du 1/12/1975

LIM : confondue avec la LTM

IGN - 1711 ouest - 1 / 25000

Rivière LEZARDE & Canal de TANCARVILLE
Département de la SEINE-MARITIME
Zone portuaire
Limites administratives et textes
réglementant la pêche

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE - D.R. 1